

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2024	2024-663	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 27 DU 16 DECEMBRE 2024
45 questions, numérotées de 2024-648 à 2024-692

DELIBERATION

**SALLE « LA PETITE A »
TARIFS AU 01.01.2025**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Lori HELLOCO, Maire-Adjoint,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations	Mandants	Mandataires	Questions
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	Ensemble de la séance
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Yves GOASDOUÉ	Lori HELLOCO	
	Jérémy PREVOST	Dominique ARMAND	
	Emmanuelle BERGOT	Tàm NGUYEN	
	François LEPRINCE	Jean-François BRISSET	

Absent : Sylvie DUFOUR (ensemble de la séance),

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-648 à 2024-654	26	32
	2024-655 à 2024-656	26	31
	2024-657	26	32
	2024-658 à 2024-662	26	31
	2024-663 à 2024-666	26	32
	2024-667	26	27
	2024-668	26	31
	2024-669	26	32
	2024-670	26	31
	2024-671 à 2024-676	26	32
	2024-677	26	31
	2024-678 à 2024-683	26	32
	2024-684	26	31
	2024-685 à 2024-692	26	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
10.12.2024	20 H 07	Yvette LERICHOMME	22 H 20	17.12.2024	18.12.2024

RAPPORT

présenté par

Dominique ARMAND

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		26	03.12.2024	02	
POLE 4 Commission Finances		26	04.12.2024	17	
CONSEIL	Séance	27	16.12.2024	N° d'ordre	N° délibération
				16	2024-663

OBJET	SALLE « LA PETITE A » - TARIFS AU 01.01.2025
-------	----------------------------------------------

DL/JS

Chers Collègues,

Sur autorisation de la Ville de Flers, le bâtiment dit de « La Petite A », situé rue Simons, a été édifié par l'association « Amicale Laïque de Flers » sur une parcelle appartenant à la Ville de Flers. Il était prévu par convention qu'à terme de ladite convention, le bâtiment reviendrait en pleine propriété à la Ville de Flers, sans aucune indemnité d'aucune sorte. La convention ayant pris fin, la Ville de Flers intègre ce bâtiment à son patrimoine et le reprend en gestion au 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

TARIFS 2025 (en euros)				
SALLE « LA PETITE A »				
			TARIFS	
			FLERIENS	NON FLERIENS
GRANDE SALLE	Forfaits week-end 8h30/20h	Du vendredi 8h au samedi 20h	340,00 €	408,00 €
		Du samedi 8h au dimanche 20h	390,00 €	468,00 €
		Du vendredi 8h au dimanche 20h	550,00 €	660,00 €
		- pour les établissements scolaires	250,00 €	300,00 €

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	16.12.2024	2024-663	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TARIFS 2025 (en euros)				
SALLE « LA PETITE A »				
			TARIFS	
			FLERIENS	NON FLERIENS
GRANDE SALLE	Forfaits semaine (lundi au jeudi) 8h30/20h	- Conférence, vin d'honneur, réunion	190,00 €	228,00 €
		- Inhumations	190,00 €	228,00 €
		- Loto, thé dansant	390,00 €	468,00 €
BAR	Forfaits week-end 8h30/20h	Samedi sans cuisine	120,00 €	144,00 €
		Samedi avec cuisine	160,00 €	192,00 €
		Samedi et dimanche sans cuisine	200,00 €	240,00 €
		Samedi et dimanche avec cuisine	240,00 €	288,00 €
	Forfait semaine (lundi au vendredi) 8h30/20h	- Réunion sans cuisine	60,00 €	72,00 €
- Réunion avec cuisine		100,00 €	120,00 €	

Le montant du dépôt de garantie correspond à 700,00 €.

Les charges de gaz et d'électricité feront l'objet d'une facturation séparée en fonction des consommations effectives du bénéficiaire de la mise à disposition. Des relevées aux compteurs seront effectués lors des états des lieux d'entrée et de sortie. Les consommations seront facturées suivant le barème décliné ci-dessus :

Energie	Barème de facturation au kw
Electricité	HPH (Heure Pleine Haute)= 0,51€ / kW HCH (Heure Creuse Haute)= 0,23€ / kW HPB (Heure Pleine Basse)= 0,28€ / kW HCB (Heure Creuse Basse)= 0,17€ : kW
Gaz	0,093€/kw

Ce barème de facturation pourra être reconsidéré au cours de l'année en fonction de l'évolution des prix de l'énergie pratiqués par les fournisseurs de gaz et d'électricité de la Ville.

Enfin, il est précisé qu'en cas de casse et/ou détérioration, une facture sera adressée au locataire avec devis justificatif joint. Les conditions générales seront annexées au contrat de location.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs concernant les mises à disposition des salles comme exposés ci-dessus au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE